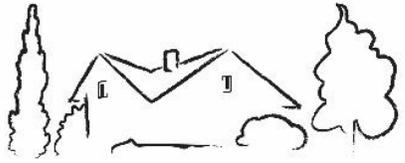




# Association du Quartier Bellevue

## Bourg-la-Reine

Assemblée Générale  
30 mars 2019



# Ordre du jour

- Présentation du rapport financier par le Trésorier et quitus
- Présentation du rapport moral par le Président et quitus
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Projet d'aménagement de l'îlot Faiencerie
- Aménagement de la place de la Résistance
- Rétention à la parcelle des eaux pluviales
- Sécurité / Voisins vigilants
- Remarques et propositions des adhérents

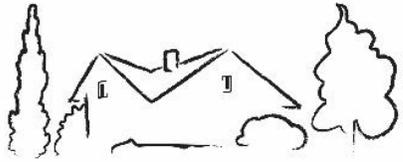


## Rapport financier au 31/12/18

### Faits marquants :

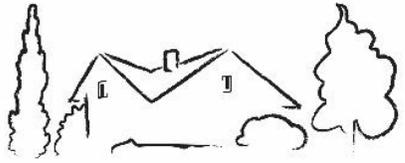
- Hausse du nombre d'adhérents de 10%
- Montant élevé des frais de La Banque Postale
- Perte constatée pour les SICAV et FCP

	2018	2017	Evolution
<b>Recettes de 2018 :</b>			
Cotisations des adhérents (71 en 2018, 64 en 2017)	781,00 €	704,00 €	77,00 €
Dons	115,00 €	114,00 €	1,00 €
Intérêts Sicav et FCP	1,94 €	1,94 €	- €
<b>Total Recettes</b>	<b>897,94 €</b>	<b>819,94 €</b>	<b>78,00 €</b>
<b>Dépenses de 2018 :</b>			
Pot de l'assemblée générale	20,21 €	21,50 €	- 1,29 €
Repas de quartier 2018 - Alimentation et fournitures	315,88 €	340,73 €	- 24,85 €
Repas de quartier 2018 - Encadrement des enfants	120,00 €	120,00 €	- €
Assurance Macif de l'année 2018	120,39 €	118,11 €	2,28 €
Frais de tenue de compte 2018 à la Banque Postale	50,50 €	36,50 €	14,00 €
Obsèques - Fleurs	60,00 €		60,00 €
Site internet - Abonnement OVH	41,00 €	42,00 €	- 1,00 €
Assemblée amicale du 1/12/18 - Location d'une salle	111,00 €	111,00 €	- €
Assemblée amicale du 1/12/18 - Pot	24,00 €	33,00 €	- 9,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>862,98 €</b>	<b>822,84 €</b>	<b>40,14 €</b>
<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>34,96 €</b>	<b>- 2,90 €</b>	<b>37,86 €</b>
<b>Actif au 31 décembre</b>			
Sicav et FCP	1 627,35 €	1 641,20 €	- 13,85 €
Compte chèque postal	2 065,23 €	1 926,06 €	139,17 €
Caisse	9,00 €	2,21 €	6,79 €
Factures non payées au 31/12 ou chq non débités	- 111,00 €		- 111,00 €
<b>Total actif au 31/12</b>	<b>3 590,58 €</b>	<b>3 569,47 €</b>	<b>21,11 €</b>



# Rapport moral

- **Actions menées depuis la dernière AG**
  - **Dîner de quartier le 25 mai 2018**
  - **Réunion amicale le 1er décembre 2018**
    - Avec un exposé très complet sur la MGP et le Territoire VSGP par M. Baratte
    - La visite de M. Donath
  - **Divers échanges avec la Mairie les 12/3/18, 12/4/18, 24/5/18 et 28/3/19 sur :**
    - l'aménagement de la Place de la Résistance
    - l'aménagement de l'avenue Mirebeau
    - la rétention des eaux pluviales à la parcelle
    - le projet du quartier Faïencerie
  - **La participation à des réunions publiques sur :**
    - La réfection de la RD 920 de Bourg-la-Reine à Paris
    - L'élaboration d'une charte des promoteurs
  - **Mise à jour du site web de l'association**

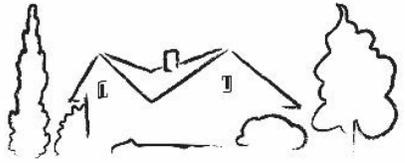


# Rapport moral

## Dîner de quartier

- Traditionnel dîner de quartier le 25 mai 2018, avenue du Panorama, pour la 13ème année consécutive, avec près de 200 participants



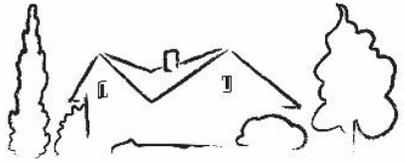


# Rapport moral

## Dîner de quartier

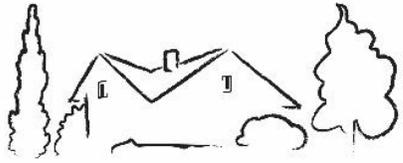
- **Merci encore au groupe After school pour sa contribution à l'animation de cette fête, malheureusement abrégée par la pluie**





# Elections des membres du CA

- Membres dont le mandat arrive à expiration :
  - Gérard Baratte, Thuy Ai Pham, Sylvain Cadieu
- Candidats pour un nouveau mandat :
  - Sylvain Cadieu, Philippe Reverdy, **XX**
  - **De nouveaux volontaires ?**
- Membres dont le mandat arrivera à expiration en 2019 :
  - Yvon Bellec, Audrey Cloup, Jean-Alain Dame, Nicolas Houéry, Thuan Le, Gilbert Pradel



# Espace Faïencerie

- **Informations communiquées par M. le Maire le 28/3/19**
  - Les dossiers des 4 groupements sont attendus pour le 29/3 12h
  - La mairie se donne deux mois pour choisir le lauréat
    - Le jury est composé du maire de BLR et des deux présidents de la MGP et du territoire VSGP
    - En pratique, c'est le Maire qui a voix prépondérante
  - **Puis 12 mois de concertation, d'aménagement de la proposition retenue, de négociation et de finalisation du projet**
    - La mairie estime que c'est durant cette phase que les riverains pourront être amenés à exprimer leurs avis
  - **Deux tendances opposées parmi les 4 candidats :**
    - Un groupement conserve les locaux de l'école en place
    - Trois groupements construisent une nouvelle école près du cimetière, des immeubles d'habitation près de la RD920 et aménagent un parc au milieu
  - **Aucune autre information ne nous a été donnée !**



# Place de la Résistance

- Depuis de nombreuses années nous demandons un schéma directeur d'aménagement de cette place et de l'entrée nord de la ville, avec une étude d'urbanisme d'ensemble
  - Il faut favoriser les commerces, le stationnement, une architecture de qualité, l'embellissement du site et faciliter la circulation des piétons, des cyclistes et des véhicules
- Nous avons obtenus seulement des réponses orales positives de la mairie, mais sans suite jusqu'à présent
- Le 29/3, M. le Maire nous a dit s'intéresser au triangle nord-ouest de l'entrée de BLR pour d'éventuelles acquisitions à partir de 2020 !





# Modification du PLU

- **Une modification du PLU va être entreprise par la Mairie**
  - **Objectif** : tenter de contenir la construction d'immeubles à la place de pavillons
  - **Argument** : BLR n'a pas de grand parc ; ce sont les zones pavillonnaires qui jouent le rôle d'espace vert pour la promenade
  - **Contraintes** : une révision du PLU de BLR n'est pas envisageable puisque la référence sera le PLU du territoire VSGP ; en revanche, actuellement, des modifications légères du PLU de BLR sont possibles s'il ne s'agit que d'aménagements mineurs
  - **Calendrier** :
    - 1<sup>er</sup> avril : atelier avec un cabinet spécialisé et quelques réginaburgiens (dont AQB)
    - 17 avril : réunion publique
    - Juin : enquête publique
    - Septembre : délibération du Territoire
    - Octobre : publication du PLU modifié

**Pour plus d'informations** : <http://www.bourg-la-reine.fr/Actualites/Des-ajustements-pour-le-PLU>



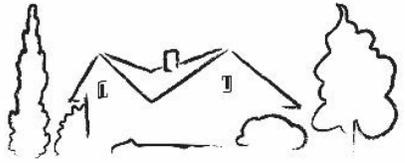
# Séparation des réseaux eaux usées / eaux pluviales et rétention à la parcelle des eaux pluviales

Conformément au Règlement d'assainissement collectif de l'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris du 13 mars 2018

- Le Territoire n'a pas l'obligation de collecter les eaux de pluie des propriétés privées
- Chaque propriétaire doit financer et mettre en œuvre dans sa parcelle :
  - la séparation des réseaux eaux usées / eaux pluviales
  - la retenue à la parcelle des eaux pluviales
- Tout rejet exceptionnel sur la voirie par une gargouille devra être soumis à l'approbation des services techniques de la Mairie
- Plus de subvention du Territoire en 2019 (existait avant par la Communauté d'Agglomération)







# Rétention des eaux pluviales à la parcelle

**Par infiltration** : il est souhaitable d'infiltrer dans le terrain de la parcelle un maximum d'eaux pluviales (non polluées) pour réalimenter les nappes.

**Par récupération** : création d'un stockage pour des nettoyages ou des arrosages de végétaux. Seules les eaux non polluées seront infiltrées.

**Un réservoir tampon** peut être nécessaire pour régulariser l'infiltration dans le sol et éviter un engorgement en cas de pluie abondante.

**Les dispositifs mis en œuvre** ne peuvent pas être modifiés sans l'autorisation du service d'assainissement du Territoire.



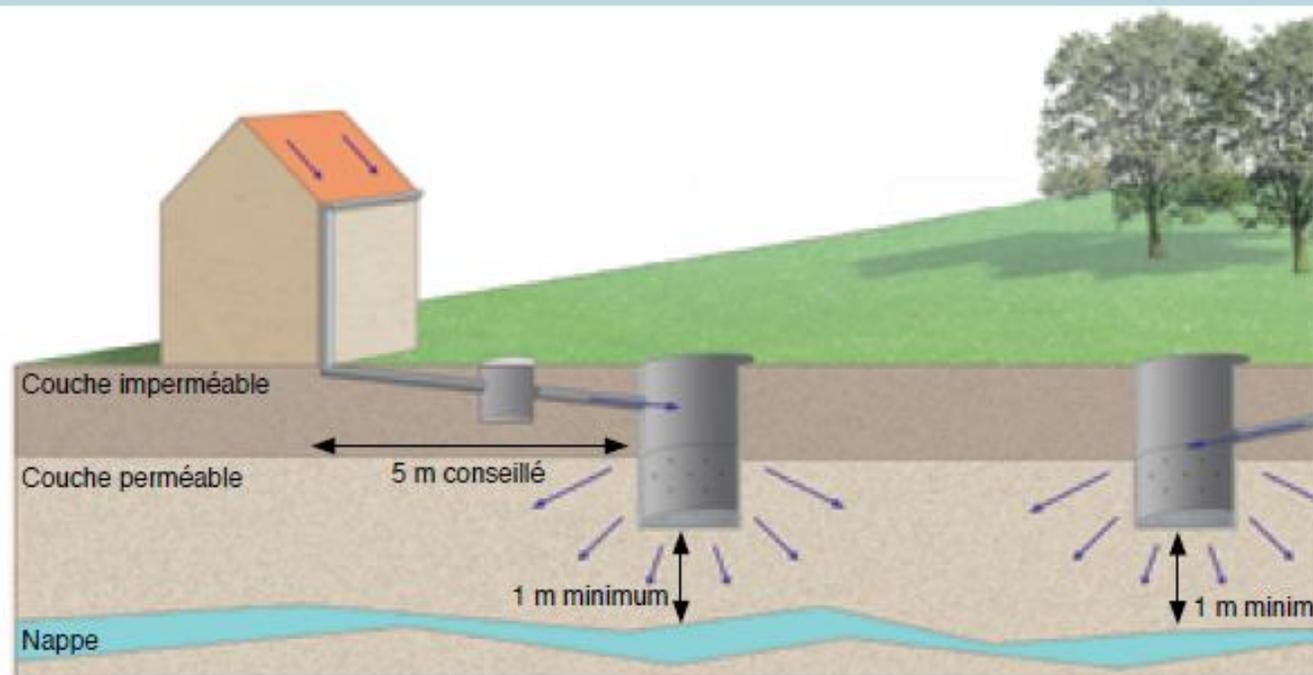
# Rétention à la parcelle (puisard)

## Un ouvrage ponctuel de gestion des eaux pluviales

**FONCTION** Un puits d'infiltration est un ouvrage profond ou non permettant d'évacuer les eaux pluviales par infiltration à travers les couches perméables du sol. Celui-ci remplit une double fonction : infiltration et éventuellement stockage temporaire (rarement suffisant).

**ALIMENTATION** Le puits peut être alimenté soit par ruissellement direct, soit par drains ou collecteurs.

**EVACUATION** L'évacuation de l'eau s'effectue par ses parois latérales et/ou en fond d'ouvrage.



Exemples d'implantations de puits d'infiltration

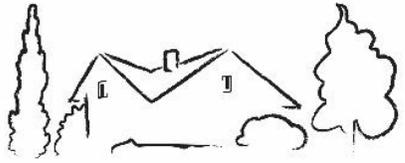
## CONDITIONS PRÉALABLES A LA MISE EN ŒUVRE

### Une conception conditionnée par son environnement

Points à vérifier avant la mise en œuvre d'un puits d'infiltration :

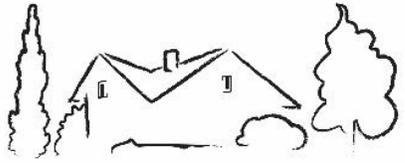
- La **perméabilité du sol** ou capacité d'infiltration\*. Une valeur **minimale de 10-5 m/s** est préférable (les sols argileux sont exclus).
- La présence d'un **captage d'eau potable**\*. Vérifier la situation du puits d'infiltration par rapport aux périmètres de protection rapprochée.
- La **stabilité du sol sous l'effet de l'infiltration**\*. Prendre en compte la présence de gypse, d'argiles gonflantes ou de carrières souterraines.
- La **pente du terrain**\*. L'infiltration est déconseillée pour une pente **supérieure à 10%**.
- L'**implantation de l'ouvrage par rapport aux bâtiments**. Distance conseillée **de 5 m** et au minimum égale à la profondeur de l'ouvrage (y compris massif drainant).
- La **distance entre le fond de l'ouvrage** et la cote de retenue normale des eaux de la **nappe**. Une distance minimale de 1 m est souhaitable pour protéger la nappe.
- La **bonne qualité des eaux à infiltrer**. Dans certains cas (ex. parking) une dépollution peut s'avérer nécessaire (cf. fiche ouvrages de prétraitement).

\* Se référer à la carte de l'infiltrabilité des sols dans le département des Hauts-de-Seine.



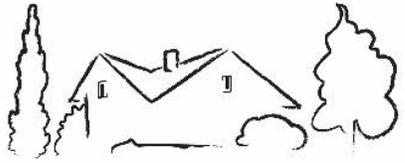
# Contrôle des installations intérieures privées

- « **Le service d'assainissement a la possibilité d'accéder, à tout moment, avant tout raccordement au réseau public et postérieurement, aux propriétés privées, en accord avec l'utilisateur ainsi qu'aux installations privées** conformément à l'article L.1331-11 du Code de la Santé Publique, **pour vérifier que le raccordement de ces propriétés au réseau d'assainissement est conforme avec les prescriptions du présent règlement.** En cas de refus d'accès, les agents assermentés ayant en charge les pouvoirs de police, procéderont aux mesures de mise en demeure jugées nécessaires. »
- Les **enquêtes de conformité** permettent de vérifier que :
  - La séparation des effluents est respectée
  - La gestion requise des eaux pluviales à la parcelle (rétention, infiltration, etc.) est en place
- **Dans le cas où des non-conformités sont constatées par le service d'assainissement, le propriétaire doit y remédier à ses frais, dans le délai fixé par le service d'assainissement.** »
- « **Une contre-visite devra constater la mise en conformité.** »
- *Point de vue du « Territoire » : Pas de contrôle à priori par le service Assainissement sauf en cas de problèmes rencontrés notamment lors d'épisodes pluvieux*
  - *Exemple: audit de propriétés à Antony suite à une inondation par jour de forte pluie*



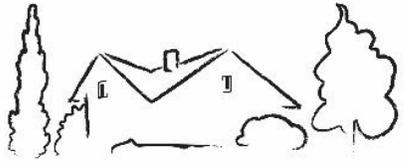
# Conformité et cession de propriété

- « A compter de la mise en vigueur du présent règlement, il est souhaitable **qu'une enquête de conformité soit réalisée à chaque mutation ou cession d'une propriété**. Elle est à la charge du demandeur et peut être réalisée par toute personne habilitée. »
  - Le notaire informe l'acquéreur des non conformités
  - S'il accepte la transaction en l'état, la mise en conformité ultérieure sera à sa charge



# Solidarité/ Sécurité / Voisins vigilants

- Développer le rôle de l'association pour renforcer la solidarité et la sécurité dans le quartier
- En s'inspirant de démarches mises en œuvre
  - « Voisins Vigilants et solidaires »
  - « Voisins solidaires »
  - « Participation citoyenne » - partenariat avec la gendarmerie
- En association avec la Mairie, la police municipale et le Commissariat d'Antony



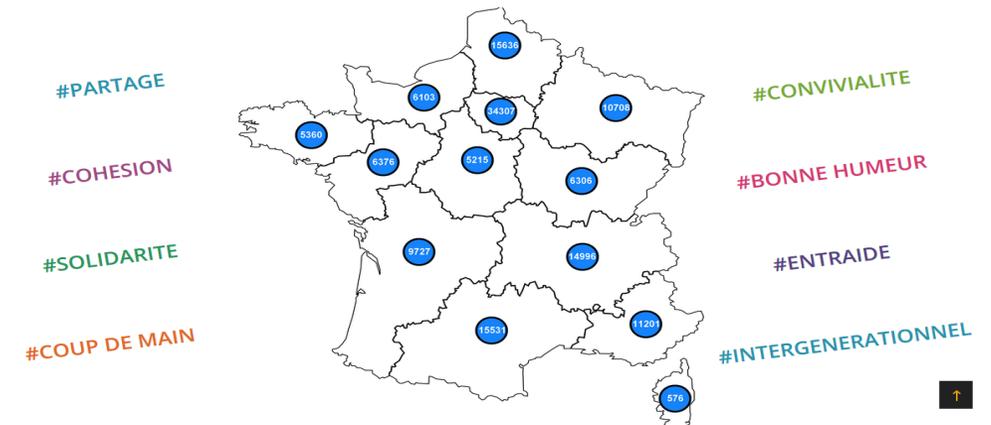
# Voisins solidaires ([www.voissinsolidaires.fr](http://www.voissinsolidaires.fr))

- « Mobiliser les habitants pour développer des solidarités de proximité »
- Créée à partir de la fête des voisins
- Gratuit
- Privilégie la relation entre les personnes et les thématiques d'entraides au quotidien
- Pas de plateforme avec réseau social



Qui sommes-nous ? Nos actions Projets Actualités Participez Inscription

VOISINS SOLIDAIRES  
EST PRESENT SUR  
TOUTE LA FRANCE



## LES PARTENAIRES

Ils ont soutenu Voisins Solidaires ces dernières années :





# Voisins vigilants et solidaires



Inscription

Connexion

Aide

Espace Mairie



1 Inscription / 2 Ma communauté / 3 Activation / 4 Premiers pas

## Pourquoi devenir Voisin Vigilant et Solidaire ?

La plateforme Voisins Vigilants et Solidaires est un site web communautaire permettant de mettre en relation les habitants d'un même quartier pour lutter ensemble contre le fléau des cambriolages de manière simple et gratuite.

- Initialement une association transformée en entreprise
- Des prestations payantes (panneaux, autocollants, SMS, ...)
- Davantage focalisée sur la sécurité
- Concept de « voisins référents »
- Deux formes d'adhésions
  - Adhésion de la Mairie
  - Individuelle



Voisins Vigilants et Solidaires

Voisins Vigilants Réseaux sociaux

★★★★★ 146

Accord parental

Cette application est compatible avec vos appareils.

Ajouter à la liste de souhaits

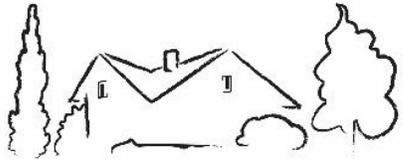
Installer





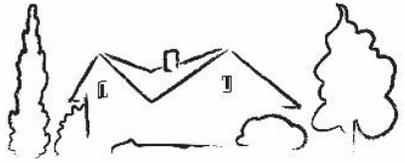
# Voisins vigilants

- Point de vue du Commissaire d'Antony :
  - Intéressant mais attention aux débordements sur les réseaux sociaux
  - **Dans tous les cas le 17 est la référence**
- Point de vue du Chef de la Police Municipale de Bourg la Reine
  - Des doutes
- Une interrogation: adhésions libres via le site « voisins vigilants » indépendantes de l'adhésion à l'association
- Démarche supportée par la Mairie d'Antony
- Des groupes déclarés sur le site « Voisins Vigilants » comme existants à Bourg la Reine dont il semble que peu de personnes soient au courant
  - Ex : « Résidence Panorama Plaisance », le Président du syndicat des copropriétaires n'en a jamais entendu parler
- Des coûts à clarifier : 100€ le panneau, 40€ le pack de 25 autocollants, un utilisateur qui veut envoyer une alerte sur le réseau devra payer (au delà de trois messages ?), sauf si sa commune est cliente. Dans ce cas, c'est elle qui paye.



# Propositions

- Sécurité :
  - Proposer l'organisation d'une réunion sur la sécurité à Bourg la Reine avec un focus sur le quartier réunissant les habitants, la police municipale, le commissariat d'Antony, M. Le Maire, ...
  - Tester des échanges par sms/email d'alertes entre voisins consentants (acceptant de partager une liste de diffusion), ...
  - Approfondir l'intérêt des démarches « voisins solidaires », « voisins vigilants », ...
- Solidarité
  - Développer les partages d'expériences autour de thèmes: rénovation énergétique, assainissement, ...:
    - partage de devis et de retour d'expériences d'entreprises, constitution de pool de commandes potentielles pour négocier des tarifs, ...
  - Introduire le témoignage d'habitants du quartier sur leurs activités en fin d'AG ou d'Assemblée Amicale (déjà mis en œuvre par le passé : Coline en Ré, recherche sur le prion, visite d'atelier, ....)
- D'autres propositions ????

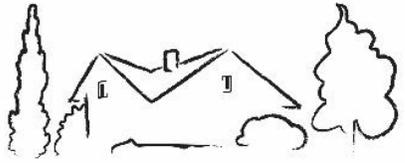


# Assemblée Générale 2019

- Merci pour votre attention
- Questions ?
- Pot de l'amitié

[www.assoquartierbellevue.fr](http://www.assoquartierbellevue.fr)

[contact@quartierbellevue.fr](mailto:contact@quartierbellevue.fr)

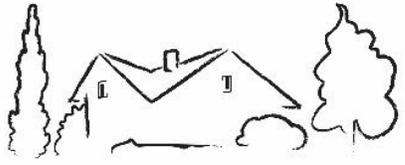


# Assemblée Générale 2019

- Merci pour votre attention
- Questions ?
- Pot de l'amitié

[www.assoquartierbellevue.fr](http://www.assoquartierbellevue.fr)

[contact@quartierbellevue.fr](mailto:contact@quartierbellevue.fr)

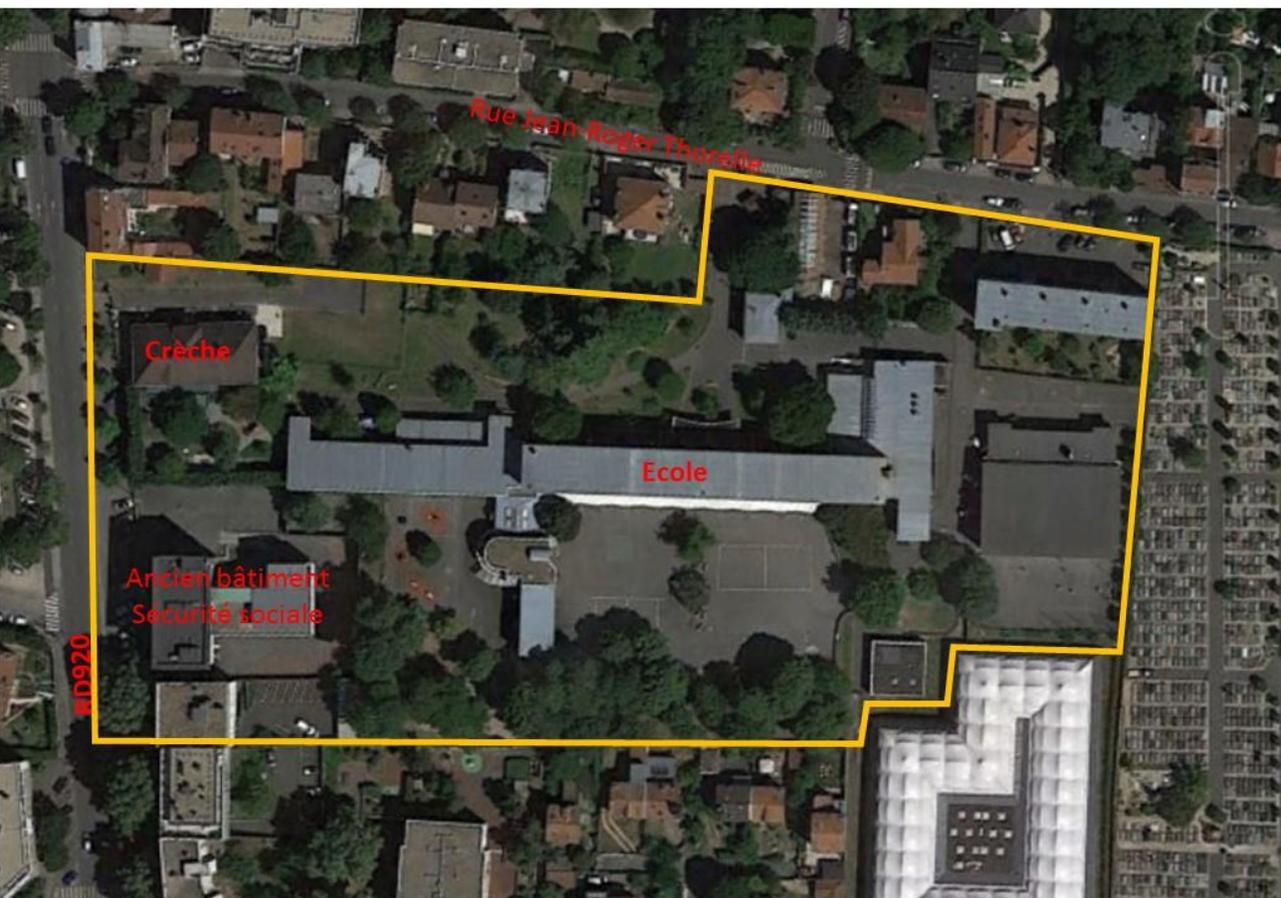


- **Annexes**



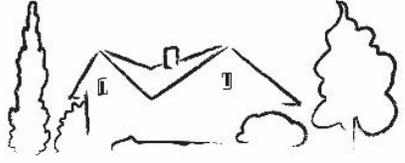
# Espace Faïencerie

Espace de 2,3 hectares compris entre le gymnase de la rue Thorelle et la crèche de l'avenue Leclerc.



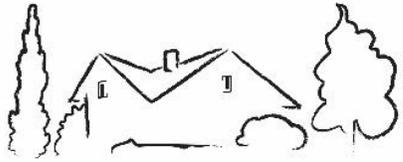
**Projet envisagé : créer un écoquartier avec des logements, une école avec plus de classes qu'auparavant, une crèche communale, un gymnase, des espaces verts et des cheminements pour les piétons envisagés comme des raccourcis entre les voies publiques.**

**Les grands espaces réservés aux élèves pendant les périodes scolaires pourraient être partiellement utilisés par le public en dehors de ces périodes dans des conditions à définir, notamment au regard de la sécurité des élèves.**



# Espace Faïencerie

- **La Métropole du Grand Paris (MGP) a retenu le projet de la Faïencerie**
  - 4 promoteurs ont été retenus le 17/10/18 pour présenter un projet détaillé fin mars 2019 : Kaufman et Broad, Immobilière 3F, Altarea Cogedim et Vinci Immobilier
  - La MGP apporte l'assistance de ses experts en urbanisme, mais pas de financement
  - Le projet sera en majeure partie financé par la cession des terrains destinés aux logements
- **Ce que demande BLR aux promoteurs pour l'aménagement de l'espace :**
  - Concevoir l'aménagement futur de l'ensemble du site, dans l'esprit d'un écoquartier, avec les volumes correspondant à chaque activité
  - Localiser de façon indépendante les activités que la ville va conserver et qui seront administrées par elle (une école de 25 classes d'environ 5.000 m<sup>2</sup> sur une parcelle close, un gymnase et 1 ou 2 crèches)
  - Créer un environnement végétal et paysager ainsi qu'un cheminement piétonnier
  - Construire des logements dont 30 % sociaux et des locaux, en rez-de-chaussée, pour des activités libérales concernant l'enfance ou la santé



# Espace Faïencerie

## Principaux points d'attention formulés auprès de la Mairie le 15/09/18

- **Quelle répartition des emplacements des activités sur le site ?**
  - La très grande liberté laissée aux promoteurs doit entraîner un examen critique des implantations proposées : proximité RD920 ou cimetière notamment
- **Quartier ouvert ou espace clos ?**
  - Circulation restreinte pour des véhicules ? Clôture permanente ou seulement la nuit ? Quel accès pour les voitures ? Pour les piétons ?
- **L'esthétique vue de la RD 920**
  - Eviter un effet tunnel avec des façades uniformes, mais au contraire laisser voir des espaces arborés avec des ruptures ou des immeubles perpendiculaires à la rue.
  - Prévoir la destruction du vieil immeuble (45 av. du Gl. Leclerc) qui cache la maison Delpeyrat
- **Concevoir une perspective agréable à partir de la rue du 25 août**
- **Création d'un centre médical complémentaire de celui de Parus-sud**